Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AUTOROUTE DU LÉMAN À LUTRY

A l'enquête : bassin de rétention et rampe de sortie

Le Département des infrastructures soumet à l'enquête publique un projet qui comprend la création d'un bassin de rétention pour les eaux de pluie de l'autoroute et la construction d'une rampe de sortie de l'autoroute à Lutry. Ce projet se situe dans le prolongement de la bretelle autoroutière existante. Il est motivé par la nécessité, d'une part, d'absorber les crues lors de fortes averses et, d'autre part, d'assurer une meilleure sécurité du trafic se rendant à Lutry.

Le projet prévoit de créer une zone inondable d'une contenance de 1500 m3 qui permet d'absorber les eaux pluviales de l'autoroute, puis de les évacuer dans les canalisations existantes en fonction de leur capacité. On évite ainsi tous les risques d'inondations lors de fortes pluies. Ce bassin de rétention se situe au centre du périmètre délimité par la route cantonale Belmont-Lutry et le projet de rampe de sortie de l'autoroute qui fait également partie du projet à l'enquête.

Les automobilistes en provenance du Valais qui quittent l'autoroute à Lutry doivent tourner à gauche pour rejoindre la route cantonale qui descend vers Lutry. Malgré les feux de circulation, ce carrefour a vu de nombreux accidents : c'est un point noir du réseau. Afin d'améliorer la sécurité, il est prévu de supprimer la sortie et les feux, et de construire une rampe de 210 mètres qui se raccorde sur le côté droit de la route cantonale Belmont-Lutry, en passant sous le pont actuel.

D'une emprise totale de 1800 m2, le projet se situe entièrement sur une parcelle appartenant à l'Etat de Vaud. Son coût est estimé à 1'600'000 francs (1,3 million pour la bassin de rétention et 300'000 francs pour la rampe), répartis entre la Confédération (86%) et le Canton (14%). L'enquête est ouverte du 24 juillet au 24 août, auprès de la Direction des travaux de la Commune de Lutry.

Le projet de nouvelle rampe est conforme à la volonté de la population vaudoise qui avait refusé en votation la bretelle de la Perraudettaz. Quant à la liaison Corsy-Lutry qui permettrait, le cas échéant, au trafic de se rendre au sud de l'agglomération lausannoise, elle fait actuellement l'objet d'une étude de variantes. Selon le

programme de réalisation de la Confédération actuellement en vigueur, la construction de cette liaison n'est pas prévue avant 2006.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 juillet 1998

M. Bernard Daucher, chef du Service des routes, 021 / 316 71 30 M. Hermann Fleischer, chef de la division des routes nationales, 021 / 316 72 49